

Chambre des Communes.—La représentation du peuple à la Chambre des Communes a été déterminée par plusieurs lois du Parlement fédéral, passées en 1903, 1904 et 1907 (3 Edouard VII, chap. 60; 4 Edouard VII, chap. 35; 6-7 Edouard VII, chap. 41). Les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta ont été créées par des lois du Parlement fédéral de 1905 (4-5 Edouard VII, chap. 3 et 42) et après le recensement du Nord-Ouest, effectué en 1906, la Loi de la Députation fut amendée par une loi du 27 avril 1907 (6-7 Edouard VII, chap. 41), qui attribua dix députés à la Saskatchewan et sept à l'Alberta, après l'élection subséquente du 26 octobre 1908. Les sept représentants supplémentaires ainsi donnés à la Saskatchewan et à l'Alberta ont porté les membres de la Chambre des Communes à 221. La Loi de la Députation de 1914 (4-5 Geo. V, chap. 51), promulguée le 12 juin 1914, a régi l'élection du treizième parlement. Un amendement à cette loi (5, Geo. V, chap. 19) et une loi du Parlement impérial (5-6 Geo. V, chap. 45) fixent à 235 le nombre des membres de la Chambre des Communes, ainsi répartis entre les provinces: Ile du Prince-Edouard, 4; Nouvelle-Ecosse, 16; Nouveau-Brunswick, 11; Québec, 65; Ontario, 82; Manitoba, 15; Saskatchewan, 16; Alberta¹ 12; Colombie Britannique, 13; et Territoire du Yukon, 1. Le tableau 1 indique les districts électoraux, tels qu'ils ont été remaniés par la Loi de la Députation de 1914 et son amendement (5 Geo. V, chap. 19).

1.—Députation à la Chambre des Communes, par districts, résultant de la Loi de la Députation de 1914.

Provinces et districts.	Popula- tion en 1911.	Dépu- ta- tion.	Provinces et districts.	Popula- tion en 1911.	Dépu- ta- tion.
Canada.¹	7,206,643	235	Nouvelle-Ecosse—fin.		
Ile du P.-Edouard.	93,728	4	Lunenburg.....	33,260	1
Kings.....	22,636	1	Pictou.....	35,858	1
Prince.....	32,779	1	Shelburne et Queens.....	24,211	1
Queens.....	38,313	2	Yarmouth et Clare.....	32,097	1
Nouvelle-Ecosse.	492,338	16	Nouveau-Brunswick.	351,889	11
Antigonish et Guysbo- rough.....	29,010	1	Charlotte.....	21,147	1
Cap-Breton Nord et Vic- toria.....	29,888	1	Gloucester.....	32,662	1
Cap-Breton Sud et Rich- mond.....	66,625	2	Kent.....	24,376	1
Colchester.....	23,664	1	Northumberland.....	31,194	1
Cumberland.....	40,543	1	Restigouche et Madawaska.	32,321	1
Digby et Annapolis.....	29,871	1	Royal.....	31,491	1
Halifax, ville et comté.....	80,257	2	St. John, ville et comté et comté d'Albert.....	63,263	2
Hants.....	19,703	1	Victoria et Carleton.....	33,034	1
Inverness.....	25,571	1	Westmorland.....	44,621	1
Kings.....	21,780	1	York-Sunbury.....	37,780	1
			Québec.²	2,005,779	65
			Argenteuil.....	16,766	1
			Bagot.....	18,206	1

¹Y compris les 5,900 habitants des Territoires du Nord-Ouest.

²Ce district comprend une portion des Territoires du Nord-Ouest, avec une population de 2,547 habitants, ajoutée à Québec par la Loi de l'Extension des Frontières, 1912.

NOTA.—Dans la population totale de Québec l'on comprend les habitants de certaines régions non organisées, ne dépendant d'aucun comté et qui sont Abitibi, 910 habitants. East Main, 160; Mistassini, 191; Nemiskau, 56; Rupert's House, 445; Ile Stratton, 3; Waswanipi, 301.